

BAREME DES HONORAIRES DE SYNDIC

(Applicable pour l'année 2026)

Honoraires calculés selon contrat de syndic loi ALUR

Prestations imputables à l'ensemble des copropriétaires :

Coût horaire (pendant les heures ouvrables)	120€ TTC appliqué au prorata du temps passé
Coût horaire (en dehors des heures ouvrables)	Pouvant faire l'objet d'une majoration d'une valeur de 180€ TTC appliqué au prorata du temps passé
Autres prestations	Sur demande

Prestations individuelles imputables aux seuls copropriétaires :

Pré Etat daté / Etat daté	180€ TTC / 380€ TTC à la charge du vendeur
Relance RAR	59€ TTC à la charge du copropriétaire défaillant
Mise en demeure	59€ TTC à la charge du copropriétaire défaillant

BAREME DES HONORAIRES DE GESTION

(Applicable pour l'année 2026)

Honoraires forfaitaires de gestion	Maximum 10% TTC des sommes encaissées, avec un minimum de 100 euros TTC/an
Forfait annuel de frais de gestion (extranet propriétaire, diffusion des documents auprès des locataires...) :	72,00€ TTC
Frais d'assistance à la déclaration des revenus fonciers	108.00€ TTC
Assurance Propriétaire Non Occupants (PNO)	72.00€ TTC par an
Assurance loyers impayés	2.50% TTC du loyer et des charges
Assurance vacance locative	2% TTC du loyer et des charges
Vacation au temps passé	120.00 € TTC / heure

BAREME DES HONORAIRES DE LOCATION

(en vigueur)

Honoraires de location pour les habitations :

→ Organisation des visites, constitution du dossier, rédaction du bail :

- Honoraires identiques facturés au propriétaire et au locataire
- Selon barème loi ALUR (zone tendue 10.09 € TTC / m² de surface habitable, autres zones 8.07 € TTC / m²) prix maximum

→ Etat des lieux :

- Honoraires identiques facturés au propriétaire et au locataire
- Selon barème loi ALUR (3.03 € TTC / m² de surface habitable) prix maximum

Honoraires de location pour les parkings / garages :

→ Organisation des visites, constitution du dossier, rédaction du bail :

- Honoraires propriétaire : 150 € TTC
- Honoraires locataire : 150 € TTC

Honoraires de location pour les baux commerciaux et professionnels :

→ Organisation des visites, constitution du dossier, rédaction du bail :

- Honoraires identiques facturés au propriétaire et au locataire
- Avec un minimum de 800.00 € TTC, 12% TTC du montant du loyer annuel hors charges.

(Les prestations hors honoraires de gestion courante sont susceptibles d'être revalorisées)